



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 24 MAI 1989

Decisione 893

- Participation au troisième crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale de Développement (AID): FRS 20'000'000.-,
- Soutien au fonctionnement des services de santé: FRS 5'000'000.-,
- Programme d'aide humanitaire: FRS 5'000'000.-

Vu la proposition du DFAE du 8 mai 1989

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Une contribution non remboursable de FRS 20'000'000.- est accordée en faveur du "3ème crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale de Développement (AID)".
2. Une contribution non remboursable de FRS 5'000'000.- est accordée en faveur du projet "soutien au fonctionnement des services de santé".

Ces deux montants seront imputés au crédit de programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'Arrêté fédéral du 23 septembre 1987 (FF 1987 III 252).

Les dépenses découlant de ces deux engagements seront imputées aux rubriques budgétaires 202.493 de la coopération au développement.

3. Une contribution non remboursable de FRS 5'000'000.- est accordée en faveur du "programme d'aide humanitaire".

Ce montant sera imputé au crédit de programme pour la continuation de l'aide humanitaire internationale selon l'Arrêté fédéral du 30 novembre 1988 (FF 1988 III 1427).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées aux rubriques budgétaires 202.493.20/22/23 et 27 des budgets 1989 et 1990 de l'aide humanitaire.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire

Protokollauszug an:			
ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
Nr.	Z.K.	Dep.	Anz. Akten
		EDA	12 -
		EDI	
		EJPD	
		EMD	
	X	EFD	7 -
	X	EVD	7 -
		EVED	
		BK	
	X	EFK	2 -
	X	Fin.Del.	2 -





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué
de presse

Berne, le 8 mai 1989

- Mozambique: - Participation au troisième crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale de Développement (AID): 20'000'000.-
- Soutien au fonctionnement des services de santé : 5'000'000.-
- Programme d'aide humanitaire : 5'000'000.-

I

Introduction

Le Mozambique est un pays de souffrances, victime d'un colonialisme prédateur, de violences civiles entretenues par l'étranger, d'un déclin économique qui n'a pas d'égal en Afrique et des erreurs commises pendant les premières années de l'indépendance. La situation sociale est tragique: 10 des 15 millions d'habitants vivent dans la pauvreté absolue; quatre millions et demi de personnes ont dû fuir leur terre et un tiers d'entre elles sont réfugiées à l'étranger; l'espérance de vie se situe entre 40 et 43 ans; un enfant sur trois meurt avant l'âge de cinq ans.

Un effort sérieux de reconstruction nationale est pourtant en cours depuis 1983, date du troisième congrès du parti Frelimo. Il a été accéléré au début de 1987 par le lancement du programme de réhabilitation économique soutenu par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, auquel la Suisse a directement contribué par un don de 27 millions de francs (décision du CF du 26.08.87) Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis, tant sur le plan économique que sur le plan politique et aujourd'hui le gouvernement du Mozambique jouit d'une reconnaissance internationale très large. Il apparaît en effet capable, dans les limites qui lui sont imposées par le conflit intérieur et par le manque grave de personnel qualifié et de ressources, d'assurer l'aide d'urgence et donc la survie à la majorité de la population, de mener à bien la réforme profonde des structures économiques qui est nécessaire au développement et de participer au processus de détente en Afrique australe. Ces conditions étant remplies, le gouvernement du Président Chissano devrait aussi pouvoir obtenir progressivement la pacification intérieure.

L'aide de 30 millions de francs que nous vous proposons d'octroyer au Mozambique, contribuera à atteindre l'ensemble de ces objectifs. De manière plus spécifique:

- 20 millions de francs constitueront le cofinancement suisse du troisième crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale du Développement (AID);
- 5 millions de francs seront engagés pour permettre au système de santé mozambicain d'assurer les soins de base à une partie plus large de la population;
- 5 millions de francs rendront possible des actions d'aide humanitaire en faveur de rapatriés, de personnes déplacées ou affectées par la violence et la sécheresse ainsi que d'autres groupes vulnérables de la population.

II

2.1 Participation suisse au troisième crédit de réhabilitation économique de l'AID

Le bilan à ce jour du programme de réhabilitation économique (PRE)

Les résultats de la première phase de l'ajustement (1987-1988) sont encourageants (voir le rapport au Conseil fédéral du 14 avril 1988). Le processus de dégradation et de destructuration de l'économie mozambicaine a pu être stoppé, grâce à un apport additionnel important d'aide extérieure et à une reprise - encore très fragile - de la production agricole et industrielle, ainsi que des activités de transport international.

Le transfert de ressources vers le Mozambique s'est considérablement accru: le déficit de la balance des transactions courantes était de 440 millions de dollars en 1985 et de 790 millions en 1988. En proportion d'un produit intérieur légèrement croissant, la part de la consommation nationale financée par l'extérieur est passée de 6 % en 1985 à 29 % en 1988. En même temps, la part de l'investissement au PIB a pu être augmentée.

La disponibilité en biens de consommation et de production importés et la nouvelle politique économique ont induit à une augmentation de la production globale d'environ 4 % en 1987 et en 1988. Les exportations, quant à elles, ont passé de 80 millions de dollars en 1986 à environ 100 millions de dollars au cours des deux dernières années. Ces données reflètent une amélioration minime, mais elles ont une signification politique importante et encouragent à poursuivre l'effort engagé.

La première phase du programme a permis une amélioration modeste du niveau de vie moyen de la population (la consommation par tête d'habitant s'est accrue), surtout dans les zones rurales contrôlées par le gouvernement. Elle ouvre la voie à d'autres progrès, à travers la reprise escomptée de la production paysanne. En fait, beaucoup d'informations recueillies ponctuellement dans les campagnes indiquent que leur approvisionnement s'est amélioré. De même, il est admis que les paysans qui s'adonnent à la cueillette du cajou ou à la production d'autres produits d'exportation ont profité de la hausse des prix.

Toutefois, dans les conditions de destabilisation et d'endettement extérieur que connaît le Mozambique, qui obligent l'Etat à des dépenses improductives, ces progrès n'ont pas pu éviter que des groupes vulnérables de la population urbaine souffrent durement des mesures prises pour assainir l'économie. Ainsi, dans les villes de Maputo et de Beira, la suppression du subventionnement des biens alimentaires essentiels a eu des effets dramatiques pour une partie importante de la population, bien que le système de rationnement ait été maintenu. Une enquête menée en août 1988 par le ministère du commerce avec l'assistance technique de l'UNICEF et un financement DDA a révélé un taux de malnutrition infantile d'au moins 30 %. Des mesures compensatoires ont maintenant été prises, en particulier l'augmentation du salaire minimum. Elles ont permis de corriger partiellement les problèmes sociaux les plus graves. La misère extrême des zones péri-urbaines, nourrie par l'exode rural que provoquent les actes de banditisme, constitue toutefois encore aujourd'hui le sort de dizaines de milliers de mozambicains, qu'il est urgent d'aider par des actions spéciales. Certaines d'entre-elles, comme la réintroduction ciblée de subventions alimentaires sont maintenant à l'étude. La Suisse participe à leur préparation.

La nouvelle phase du programme de réformes

Le troisième crédit de réhabilitation sera d'environ 140 millions de dollars. 90 millions seront fournis par l'AID, 12,8 millions (20 millions de francs) par la Suisse, 17,5 millions par la Grande Bretagne, 10,9 millions par la République Fédérale Allemande et 8,9 millions par la Finlande. Ces fonds seront libérés en deux tranches, selon les procédures habituelles. La première sera disponible dès avril 1989, la deuxième à partir de mars 1990, si les conditions prévues par l'accord de crédit sont remplies. Le crédit aura une durée de deux ans.

La contribution suisse se situe dans la perspective d'un appui financier à long terme à la balance des paiements du Mozambique. En 1987, l'apport de notre pays avait été assuré conjointement par la Direction de la coopération au développement et l'Office des affaires économiques extérieures. Cette fois, pour des raisons liées à l'organisation du travail, la DDA est le seul partenaire suisse du cofinancement. Cette décision ne modifie pas la répartition des tâches entre les deux offices.

Les fonds apportés par l'AID et ses cofinanciers assureront environ 7 % du déficit prévu des transactions courantes. Ils constitueront toutefois environ la moitié des devises dont le Mozambique pourra librement disposer pour couvrir les besoins exprimés par l'économie nationale. Leur rôle dans le cadre du PRE est donc central.

Les composantes du programme en discussion ici ne couvrent qu'une partie des décisions de politique économique prévues par le programme d'ajustement structurel. En effet, des aspects importants de ce dernier (comme la politique du taux de change) sont couverts par le document de politique économique à moyen terme (PFP) et par l'accord passé entre le Mozambique et le Fonds Monétaire.

Le troisième crédit de réhabilitation cofinancé par notre pays prévoit la réalisation de cinq groupes de mesures.

1) Le Mozambique introduira progressivement un mécanisme d'allocation non administrative des devises. Dans les deux prochaines années, cette méthode sera utilisée pour attribuer entre 2 % et 4 % des devises disponibles aux importateurs de pièces de rechange et de matières premières pour l'agriculture, les transports, la construction et l'industrie du textile et de la chaussure.

2) Le gouvernement cherchera à accroître l'efficacité des investissements et des dépenses courantes du secteur public. Un système de planification glissante des investissements sera introduit par étapes. Les ministères s'efforceront de mieux mesurer les conséquences budgétaires de la réalisation de nouvelles infrastructures. Les projets de développement seront soumis à un conseil interministériel.

La rentabilité des grands projets sera réexaminée. Cette démarche concerne, en particulier, les infrastructures d'irrigation, qui ont dirigé l'essentiel des investissements destinés à l'agriculture en dehors du secteur familial.

3) Le processus de détermination des prix sera amélioré, en tenant compte que dans une situation de guerre de nombreux contrôles administratifs et des rationnements restent nécessaires.

Le nombre de produits dont le prix est fixé par le gouvernement sera réduit à 20 avant la fin de cette année. Les prix administrés, parmi lesquels se trouvent les principaux prix agricoles, seront déterminés en prenant en considération le taux de change et les prix mondiaux.

Des prix minima garantis seront introduits pour les productions paysannes de cajou, copra, arachides, graines de tournesol et mafurra (un oléagineux local) à partir de janvier 1989.

4) La libéralisation du système de distribution sera poursuivie. Le nombre de biens dont l'échange régional est soumis à contrôle sera progressivement ramené à 15 produits stratégiques.

Le gouvernement garde toutefois la responsabilité directe de l'approvisionnement des zones rurales et maintiendra le contrôle sur la distribution de biens stratégiques ou fiscalement intéressants (par ex. pétrole et cigarettes). Le système de rationnement en vigueur dans les villes de Maputo et de Beira sera maintenu.

5) Le système des droits de douane sera profondément révisé.

Actuellement, les droits sont faibles et de nombreux produits en sont exonérés. Par la généralisation et la rationalisation du système d'une part, la fixation progressive de nouveaux taux d'autre part, le programme vise à transformer les droits de douane en un instrument de la politique commerciale future.

Les résultats attendus

1) Le programme assurera au Mozambique directement et par son effet catalyseur un financement extérieur important, croissant et à des conditions de faveur. Il permettra aussi au pays d'obtenir de nouveaux rééchelonnements de dettes et de bénéficier des concessions admises par le Club de Paris pour les pays les plus pauvres asphyxiés par la dette.

Ensemble, ces sources apporteront environ 1350 millions de dollars en 1989, 1990 et 1991. Le déficit de la balance des transactions courantes (le transfert de ressources de l'extérieur) s'élargira ainsi de 790 millions de dollars en 1988 à 1064 millions en 1991.

2) Cette phase du PRE devrait permettre d'atteindre les résultats macroéconomiques suivants (valeurs moyennes pour 1989/91): la croissance du produit intérieur brut (PIB) se situera entre 4 % et 5 %; la croissance du volume des exportations et des importations sera respectivement de 9 % et

de 5 %. (cette évolution du commerce extérieur portera les exportations à représenter 17 % de la valeur des importations en 1991); la consommation représentera entre 130 % et 140 % de la production intérieure (PIB); l'investissement sera maintenu à 25-27 % du PIB.

3) L'agriculture emploie 80 % de la population, fournit 50 % du PIB et livre 80 % des exportations. Elle sera nécessairement au centre de la reprise graduelle de l'activité économique. Etant donné les nouvelles orientations du gouvernement dans le secteur, le revenu des paysans devrait bénéficier plus que proportionnellement de la modification des prix absolus et relatifs et suivre, en moyenne, une progression supérieure à celle du PIB.

4) Cette phase du PRE comportera, avec un retard certain, la mise sur pied d'un système d'observation systématique des conséquences sociales de la politique d'ajustement et la réalisation de mesures d'urgence pour des groupes de la population urbaine particulièrement vulnérables.

2.2 Soutien au fonctionnement des services de santé

Les difficultés budgétaires du secteur de la santé

L'accroissement des recettes fiscales et le rétablissement d'un contrôle ferme sur la dépense publique ont été des éléments centraux des premières phases du programme d'ajustement. Les résultats atteints en deux ans sont importants et forcent la confiance des responsables actuels de la politique économique. La part de la dépense publique couverte par la création monétaire (le "crédit" bancaire) est passée de 39 % des dépenses totales en 1986 à 6 % des mêmes dépenses en 1988. Le déficit fiscal inflationniste, qui représentait 12 % de la production intérieure brute (PIB) en 1986, a ainsi été ramené à 3,2 % de cette dernière l'année passée.

Cet effort d'assainissement des finances publiques a malheureusement coïncidé avec l'expansion nécessaire des dépenses militaires et l'accroissement rapide des paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure. Des moyens importants ont ainsi été soustraits aux activités productives et sociales de l'Etat dans un moment critique. Les services de santé en ont souffert de manière particulière.

Au cours de ces dernières années, la part des dépenses courantes du secteur de la santé dans la dépense publique et, ce qui plus est, les dépenses courantes de santé par tête d'habitant se sont effondrées en termes réels. En 1981, le gouvernement mettait au service de la santé de chaque citoyen 4 dollars. En 1988 ce montant n'était plus que d'environ 5 cents¹. Cette évolution a été partiellement compensée par l'augmentation de l'aide extérieure, qui a alloué au secteur, ces dernières années, environ 15 millions de dollars, c'est-à-dire approximativement 1 dollar par habitant.

Malgré cet appui extérieur et malgré une politique d'embauche très restrictive, le déclin des dépenses courantes a fait que les salaires absorbent une partie croissante du budget destiné au secteur. De fait, la seule adaptation partielle des salaires au taux d'inflation a progressivement ramené les frais de fonctionnement en dessous du taux minimum requis pour que le système tourne normalement et apporte à la population, surtout dans les campagnes, les services les plus élémentaires.

¹ L'évolution du taux de change explique en bonne partie cette chute verticale, mais il serait faux de corriger cette "distorsion" due à l'unité de mesure, car, étant donné l'intensité en importations des services de santé, l'effet de la dévaluation est bien réel.

Aujourd'hui, la Banque Mondiale estime que les frais de fonctionnement ne couvrent que 50 % des besoins du secteur. Les conséquences de cette situation sont faciles à imaginer. Une partie des services ne sont plus fournis de manière continue. Des médecins, des sages-femmes, des infirmiers de districts sont immobilisés par le manque d'essence et de pièces de rechange. Des médicaments s'abîment faute d'installation de réfrigération en fonction. Les postes de santé et les hôpitaux de districts manquent du matériel le plus simple et le plus indispensable pour le traitement hygiénique des malades: de draps, de cuvettes, de papier etc. En bref, un système de santé bien orienté et relativement efficace (dans les conditions particulièrement difficile du pays) est partiellement immobilisé et démentelé faute de moyens budgétaires nécessaires à l'achat de biens et de services simples mais indispensables.

C'est pour répondre rapidement à cette situation d'urgence et compenser ainsi partiellement les coûts sociaux de la crise et de l'ajustement que nous proposons que la Suisse apporte une aide budgétaire rapide de 5 millions de francs au ministère de la santé mozambicain.

Les modalités de l'aide suisse

L'aide budgétaire proposée sera de 5 millions de francs, à répartir sur deux ans. La première tranche de 2,5 millions devrait être déboursée en 1989 déjà.

Le ministère de la santé assumera la responsabilité de l'action; il s'engagera à utiliser les fonds qui seront mis à sa disposition conformément aux priorités géographiques et opérationnelles définies en commun avec les experts suisses. L'aide budgétaire sera préparée et négociée avec le ministère des finances, qui devra garantir le transfert intégral de la contribution suisse au secteur santé et fournir les instruments nécessaires au suivi de l'opération.

Toute l'opération sera coordonnée avec la Banque Mondiale, qui vient de commencer la réalisation d'un programme de réhabilitation du secteur santé et est associée, à travers le programme d'ajustement, à la discussion centrale sur la réorientation de la dépense publique. L'UNICEF, qui joue un rôle important à l'intérieur du ministère de la santé, sera aussi consultée à temps.

2.3 Actions d'aide humanitaire

Le Mozambique est fortement dépendant de l'aide humanitaire. L'aide alimentaire assure la survie de la majorité des habitants, tandis que de vastes régions du pays ne sont approvisionnées en biens et services essentiels que grâce à la logistique et à la capacité financière du programme d'urgence, établi maintenant sur base annuelle avec la collaboration des différentes organisations des Nations Unies. En 1988, la communauté internationale a mis à la disposition du pays, à ce titre, environ 300 millions de dollars. L'aide humanitaire suisse a été de 2,5 millions de francs, destinés au programme du Comité International de la Croix Rouge en faveur des victimes du conflit, à des actions du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et à des projets d'organisations non gouvernementales.

A travers les opérations d'aide humanitaire, le gouvernement mozambicain cherche de plus en plus à encourager la reprise de l'activité productive des populations déplacées ou affectées par la violence et les catastrophes naturelles, dans l'espoir que celles-ci échappent progressivement à la dépendance totale dans laquelle elles se trouvent. Cette approche, qui

apparaît clairement dans le programme soumis cette année à l'ensemble des donateurs est adaptée au caractère durable de la crise humanitaire que connaît le pays et mérite d'être soutenue.

Le gouvernement est conscient qu'à l'avenir les activités d'urgence devront être toujours plus complémentaires de l'effort en cours de reconstruction de l'économie nationale et de relance de la production et de la commercialisation agricoles. Cette intégration de l'action d'urgence et des initiatives de développement constitue probablement l'un des défis majeurs auxquels les autorités mozambicaines doivent faire face et pour la solution desquels la coopération et la flexibilité des donateurs sont indispensables. Le risque est grand en effet de voir s'établir, à cause du caractère permanent de la crise alimentaire et du déplacement des populations, des circuits économiques et des appareils administratifs parallèles, s'entravant les uns les autres. En tant que partenaire du Mozambique dans le programme de réhabilitation économique, la Suisse s'intéresse tout particulièrement à cet aspect problématique de l'aide d'urgence et devrait être prête à contribuer, dans toute la mesure du possible, aux activités institutionnelles et opérationnelles nécessaires à une meilleure intégration des mesures d'urgence dans une politique à long terme.

Les 5 millions d'aide humanitaire proposés ici appuieront en priorité des actions qui correspondent à ces exigences générales. Les projets et les partenaires soutenus jusqu'à présent continueront de bénéficier de notre apport, si cela se justifie. Une mission se rendra au Mozambique au cours des prochains mois pour établir un programme complémentaire. Elle déterminera les populations bénéficiaires et les partenaires de l'aide suisse. Parmi les projets et les programmes soumis par le gouvernement mozambicain à l'attention des donateurs et qui recevront une attention prioritaire figurent la logistique de l'aide alimentaire, la réhabilitation des routes, la distribution de semences et d'outils aux paysans, la (re)construction du réseau d'assistance sanitaire de base et la (pré)scolarisation des enfants traumatisés par la guerre. Dans l'identification des projets, les capacités locales de planification et d'exécution ainsi que la pertinence et la complémentarité des appuis extérieurs disponibles seront attentivement analysés.

III

Appréciation d'ensemble

Cette contribution importante en faveur du Mozambique poursuit, à travers les trois programmes coordonnés, des buts humanitaires, politiques et de développement.

Les projets d'aide humanitaire et le soutien apporté au fonctionnement des services de santé permettront une amélioration des conditions de vie de populations éprouvées. La planification et les modalités de ces actions assurent leur intégration dans les institutions du pays, de manière à obtenir, au-delà de l'urgence, des effets positifs à moyen terme.

La participation suisse au troisième crédit de réhabilitation de l'AID renforce le processus d'assainissement et de transformation structurelle de l'économie mozambicaine, qui a déjà donné, dans des conditions très difficiles, des résultats appréciables. Notre pays apporte ainsi son concours à la création des bases économiques qui permettront le développement du pays après le rétablissement de la paix intérieure.

La Suisse soutient un gouvernement qui apparaît comme seul capable d'assurer la survie de la population, la pacification et l'indépendance du pays. L'évolution de la politique extérieure mozambicaine vers une position de non alignement en sera renforcée, de même que les efforts du Mozambique pour établir un modus vivendi avec l'Afrique du Sud. Cette aide représente une contribution additionnelle à la recherche de solutions non-violentes aux conflits de l'Afrique australe.

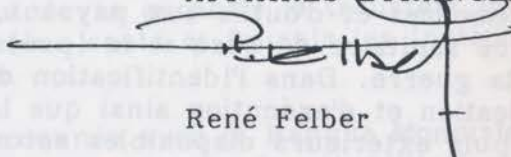
IV

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures, l'Office fédéral de l'Agriculture, l'Administration fédérale des Finances et l'Administration fédérale des Blés ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

V

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Extrait du procès-verbal

- EDA 12 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, OFAEE 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del 2 pour information

Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie publique
- Département Fédéral des Finances

Annexes

- Projet de décision
- Quelques données sur l'économie mozambicaine
- Documentation consultée

Origines financières sur l'économie socialisée

1) L'évolution du produit intérieur brut (PIB) de 1973 à 1988

- Participation au troisième crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale de Développement (AID): FRS 20'000'000.-,
- Soutien au fonctionnement des services de santé: FRS 5'000'000.-,
- Programme d'aide humanitaire: FRS 5'000'000.-

Vu la proposition du DFAE du 8 mai 1989

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Une contribution non remboursable de FRS 20'000'000.- est accordée en faveur du "3ème crédit de réhabilitation économique de l'Association Internationale de Développement (AID)".
2. Une contribution non remboursable de FRS 5'000'000.- est accordée en faveur du projet "soutien au fonctionnement des services de santé".

Ces deux montants seront imputés au crédit de programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'Arrêté fédéral du 23 septembre 1987 (FF 1987 III 252).

consommation par habitant

Les dépenses découlant de ces deux engagements seront imputées aux rubriques budgétaires 202.493 de la coopération au développement.

3. Une contribution non remboursable de FRS 5'000'000.- est accordée en faveur du "programme d'aide humanitaire".

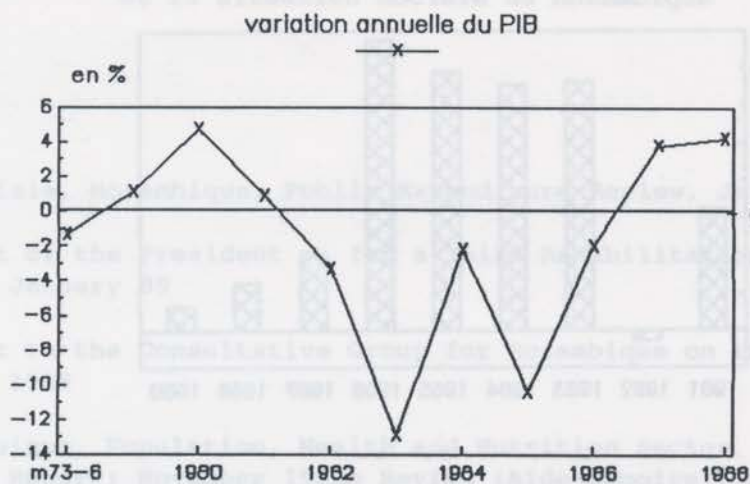
Ce montant sera imputé au crédit de programme pour la continuation de l'aide humanitaire internationale selon l'Arrêté fédéral du 30 novembre 1988 (FF 1988 III 1427).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées aux rubriques budgétaires 202.493.20/22/23 et 27 des budgets 1989 et 1990 de l'aide humanitaire.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire

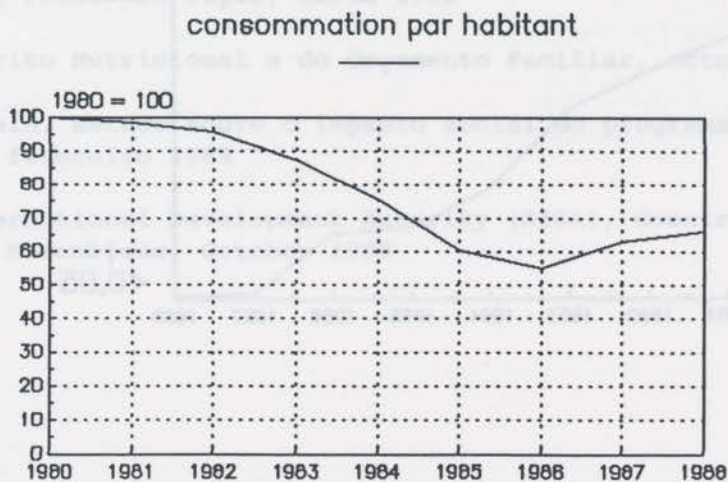
Quelques données sur l'économie mozambicaine

1) L'évolution du produit intérieur brut (PIB) de 1973 à 1988



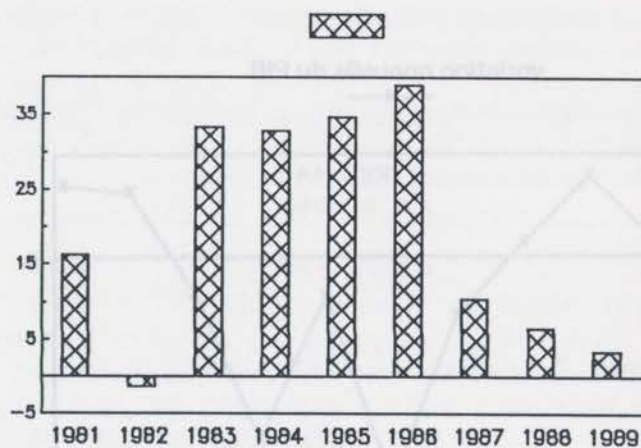
Note: en 1980, le produit national brut par habitant était d'environ 250 dollars; en 1988, il atteignait environ 130 dollars.

2) Détérioration grave, puis légère amélioration du niveau de vie



3) L'effort d'assainissement des finances publiques

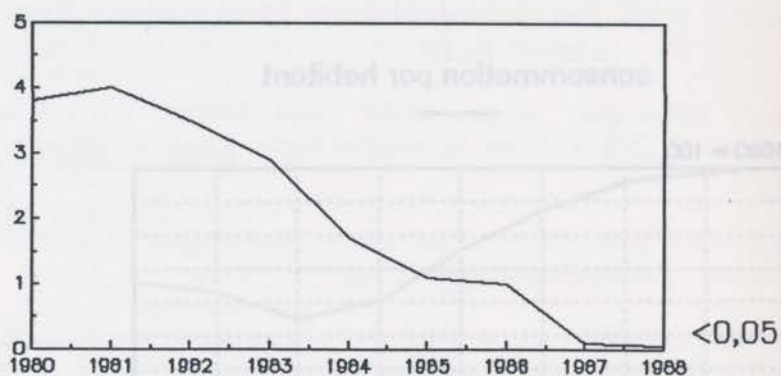
financement bancaire en % de la dépense publique



4) L'évolution des dépenses de santé

Dépenses de santé
par habitant

en dollars



Source: Banque Mondiale; élaboration DDA

Botschaft betreffend des Abkommens zwischen dem Schweizerischen Bundesrat und
 der Regierung der Französischen Republik über die Zusammenarbeit bei der
 friedlichen Verwendung der Kernenergie

Documentation consultée sur le politique d'ajustement

et la situation sociale du Mozambique

Aufgrund des Antrages des EDA vom 27. April 1989

Banque Mondiale, Mozambique, Public Expenditure Review, January 1989

idem, Report of the President .. for a Third Rehabilitation Credit,
 January 89

idem, Report to the Consultative Group for Mozambique on the PRE, October
 1988

idem, Mozambique, Population, Health and Nutrition Sector
 Report; November 1988e Review (Aide-memoire), May 1988

idem, Mozambique: Agricultural Sector Study, March 1988

idem, Mozambique: Food Security Strategy, Initiating Memorandum, March
 1988

Gouvernement du Mozambique, Strategy and Program for Economic
 Rehabilitation 1988-1990, October 1988

idem, Policy Framework Paper, March 1988

idem, Inquerito Nutricional e do Orçamento Familiar, octobre 1988

Green Reginald, Estudo sobre o impacto social do programa de reabilitação,
 fevereiro 1989

Swedish International Development Authority (SIDA), Country Report
 Mozambique, October 1988

Kollierung an:

Nr.	Obj.	Art.	Artun.
	EDA	4	-
X	ED	3	-
X	LFD	3	-
	EMD		
	EDD		
X	EVD	5	-
X	EVD0	5	-
	EPK	5	-
	EPK		
	EPK		